

L'étiquette seisler.swiss a pour objectif de mieux faire connaître les qualités du district alémanique

Un label pour promouvoir la Singine

« MARC-ROLAND ZOELLIG

Terroir » A quelques minutes de Fribourg, il est un pays fascinant et injustement méconnu: la Singine. Bien que riches de nombreux particularismes (à commencer par un dialecte hors du commun) et forts d'une vie économique et culturelle parfois insoupçonnée, ses habitants cultivent aussi – du moins la plupart d'entre eux – la discrétion et la modestie. Un héritage, sans doute, de l'époque où les patriciens de Fribourg les considéraient comme leurs valets et s'arrogeaient leurs terres verdoyantes pour en faire l'arrière-pays agricole de la capitale cantonale.

«Il existe ici une tendance à faire les choses comme il faut mais sans vouloir briller ou être au premier plan» Christian Schmutz

L'équipe de passionnés se trouvant derrière le projet seisler.swiss veut à présent encourager les Singinois à s'affirmer en dehors des frontières de leur district. Entreprises, associations et particuliers peuvent dès maintenant se parer de ce nouveau label afin de porter haut les couleurs de leur région. «Les gens, et les Singinois eux-mêmes, doivent connaître la valeur des Singinois!» affirme Rudolf Merkle, professeur à la Haute Ecole de gestion de Fribourg et président de l'association à l'origine du label.

Une certaine philosophie

A la base de seisler.swiss, il y a une constatation: la Singine est encore trop peu connue du grand public en tant que destination touristique (hors Lac-Noir), fournisseur de services, terre d'innovation ou encore paysage culturel. L'objectif des promoteurs est de contribuer à positionner des produits sur le marché mais aussi de diffuser des idées et de distinguer des accomplissements. Le label sera attribué à des particuliers, des entreprises, des institutions ou encore des projets «témoignant de l'authenticité et de la qualité singinoises», expliquent-ils.



Le Musée singinois et sa conservatrice Franziska Werlen font partie de l'aventure seisler.swiss. Charles Ellena

Derrière tout cela, il y a également la volonté de promouvoir une certaine philosophie de vie. Mais quelle est-elle, cette philosophie de vie singinoise? «Je dirais qu'il existe ici une tendance à faire les choses comme il faut mais sans forcément vouloir briller et être au premier plan», explique l'écrivain et linguiste Christian Schmutz, membre fondateur de l'équipe seisler.swiss. «En somme, nous voulons permettre aux Sin-

ginois de rester eux-mêmes pendant que nous nous occupons du marketing», sourit-il.

Ambassadeurs singinois

Dans un premier temps, le nouveau label va cibler principalement les Fribourgeois francophones et les Bernois, explique Christian Schmutz. «Nous allons collaborer avec les structures déjà existantes, notamment dans le domaine du tourisme et des produits du ter-

roir», ajoute-t-il. Via son site internet, le label souhaite aussi diffuser des informations (l'équipe de la plateforme web régionale Skippr est aussi de la partie) et encourager le public à découvrir la Singine. «Pour trop de Fribourgeois, il y a encore un fossé derrière le bâtiment de l'Office de la circulation et de la navigation au Schoenberg», regrette Christian Schmutz.

Le nouveau label, qui distribue déjà de grands autocollants promo-

tionnels, souhaite aussi se faire connaître au moyen de petites vidéos diffusées via les réseaux sociaux. Un lancement officiel aura en outre lieu le 29 avril à Tavel. A cette occasion seront dévoilés les premiers ambassadeurs de la Singine. «Il s'agira de personnalités représentant le know-how singinois dans plusieurs domaines», indique Christian Schmutz. »

» www.seisler.swiss

Fin des travaux en juin

Courtepin » «L'association fonctionne à merveille avec une équipe motivée et une piscine toute neuve», se réjouit Lorane Pasquier-Philipona, secrétaire de l'Association de la piscine de Courtepin. Réunis en assemblée mercredi, ses délégués ont été informés de l'avancée des travaux d'aménagement des combles du bâtiment. Un investissement de 320 000 francs avait été réalisé en vue d'y héberger une trentaine de personnes (LL du 5.10.18). «Les dépenses ont été bien maîtrisées. Nous espérons arriver au terme des travaux courant juin. Une inauguration est prévue», indique la secrétaire, précisant que l'association proposera à terme un dortoir de 31 lits, avec sanitaires et cuisines.

Par ailleurs, les comptes 2018, présentés mercredi, affichent un bénéfice d'environ 20 000 francs sur un total de charges de 445 000 francs. » NR

DROGUE

TRAFIQUANT CONDAMNÉ

Un homme de 23 ans a été condamné hier par le Tribunal du district de Tavel à 26 mois de prison ferme pour trafic de drogue, selon une information de Radio Fr. Habitant de Saint-Sylvestre, il a été reconnu coupable de consommation et de possession de marijuana, d'ecstasy, d'amphétamine et de cocaïne entre 2013 et 2017. L'homme devait également être jugé pour possession d'armes, rappelle la radio fribourgeoise. LIB

Fière de ses racines

LA LIBERTÉ

Ça brasse au resto

Justice » Lorsque la tenancière d'un restaurant sarinois a résilié le bail de son établissement après vingt ans d'exploitation, la pression est montée entre elle et le propriétaire de l'immeuble, un homme d'affaires actif dans le commerce de boissons. Le propriétaire réclamait près de 56 000 francs de remise en état à la tenancière, qui de son côté accusait ce dernier de retenir 15 000 francs de ristournes d'un brasseur qu'elle aurait dû recevoir.

La mousse a débordé chez la patronne, impatiente de voir son argent, qui s'est mise à bombarder le propriétaire de messages écrits et verbaux à caractère clairement menaçant et injurieux, pour se faire verser le montant qu'elle estimait dû, passé entre-temps de 15 000 à 20 000 francs. Elle avait notamment menacé de «mettre un joli article à scandale dans le journal 20 minutes».

L'homme d'affaires ayant déposé plainte, la restauratrice a été condamnée à un mois de jours-amende avec sursis et une amende ferme de 900 francs par le Ministère public fribourgeois pour injures, menaces et tentative de contrainte. » AR

C'EST TROP INJUSTE

L'art de compter les voix

Décidément, la session de février du Grand Conseil a connu son lot de petits malheurs. La maladresse d'un député, qui s'est trompé de bouton, a fait basculer un vote et surtout jaser dans la république. Mais on apprend aujourd'hui, et de diverses sources, que l'élection à la vice-présidence a aussi déraillé. Selon le résultat annoncé par le président Roland Mesot, la socialiste bulloise Kirthana Wickramasingam a été élue au premier tour par 68 voix sur 101 bulletins rentrés. Trois autres députés socialistes ont obtenu des suffrages, avions-nous rapporté. Soit Ursula Krattinger-Jutzet, Pierre Mauron et Olivier Flechtner. Or, les scrutateurs se seraient emmêlés les pinceaux. Pas d'une ou de deux voix mais de sept voix, attribuées à tort à Kirthana Wickramasingam au détriment d'Ursula Krattinger-Jutzet et de Julia Senti! Cette erreur de comptage n'a pas d'incidence sur le résultat final, mais une communication sera faite à ce sujet à l'ouverture de la session de mars, qui commence mardi prochain. On retient notre souffle! » MAG